

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
TRANS EN PROVENCE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 13 DECEMBRE**

L'an deux mil dix, le treize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRANS EN PROVENCE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en conformité du Code des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques LECOINTE, Maire.

<b>Conseillers Municipaux en exercice</b>	<b>27</b>
<b>Conseillers présents :</b>	<b>24</b>
<b>Procurations</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>0</b>

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roland ESTEVE

**PRESENTS :**

Mme Martine LENTZ, 1<sup>er</sup> adjoint, M. Edouard SAUTTER, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Alain CAYMARIS, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Serge PETITEAU, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène CURCIO, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-marie AMOROSO, 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques GODANO, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène FERRIER, Mme Christiane BELMONT, M. Gérard TORTORA, Mme Nathalie LESEURRE, M. Roland ESTEVE, M. Eric CHRISTOFF, Mme Marie-thérèse PHILIPPE, M. Patrick ZENI, Mme Béatrice FALKOWSKI, M. Guy MONDARY, M. Henri DEMOREST, Mme Corinne BOFFA, M. Gilles PERRIMOND, Mme Denise MINGEAUD, M. Vincent MISSUD,  
M. Jean Daniel FORTORE-CRUBEZY.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Martine DELAHAYE-CHICOT par Mr Alain CAYMARIS  
M. Denis GREGOIRE par Mme Denise MINGEAUD  
Mme Hélène BLANC par Mr Vincent MISSUD

**Interventions :**

**Mr Missud** : je tiens à donner des précisions sur la procuration que m'a donnée Mme Blanc. La seule consigne que m'a donnée Hélène Blanc, par l'intermédiaire de la secrétaire de Mr le Maire est de voter contre le budget.

Je me contenterai de voter sans explications et mes commentaires sur les délibérations n'engageront que moi. De plus, étant malade depuis deux jours, je garde mes forces pour mes propres idées.

**Point n° 1a : RESTAURATION SCOLAIRE : Modifications des tarifs**

**Le Maire rappelle :**

- Vu la délibération n° 3a du 15 décembre 2009 modifiant les tarifs du restaurant scolaire.
- Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'exception de Mme Hélène BLANC et M. Vincent MISSUD qui votent CONTRE, décide :**

**DE MODIFIER** les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2011 en appliquant ces nouveaux tarifs

Soit :

<b>Intitulés des tarifications</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
<u>Repas</u> <b>Maternelle</b> <b>Elémentaire</b>	2.60 € 2.60 €	<b>2.75 €</b> <b>2.75 €</b>
<b>Le repas du personnel communal</b>	3.24€	<b>3.39 €</b>
<b>Le repas des commensaux</b>	6.42 €	<b>6.57 €</b>

## **Interventions :**

**Mr Missud :** Pour cette délibération, je vais m'adresser à Mme Lentz.

Je sais très bien que le prix du repas est encore avantageux et que pour la plupart des élèves français et ici pour les élèves transians, c'est souvent le seul repas équilibré.

Dans toutes les communes de France, c'est un budget qu'il est impossible d'équilibrer et c'est une habitude républicaine qu'il faut accepter. J'ai tout de même observé vendredi soir que lorsque Mr le Maire a évoqué cette augmentation, des sourcils se soulever.

Une dernière interrogation. Lorsqu'on prend une telle délibération, on a une commission des affaires scolaires. Cette commission n'a pas été réunie et, comme beaucoup de choses actuellement Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, vous prenez vos décisions en comité réduit.

Il faut le dire publiquement, si cette commission devient votre propriété avec 1 ou 2 personnes qui vous suivent corps et âmes, ne contestant rien car, c'est une façon d'écarter des élus qui eux, ont quelque chose à dire.

Si c'est le cas, écarterez toutes les personnes qui vous gênent et on ne fera plus partie de cette commission.

**Mme Lentz :** Vincent, je t'ai toujours invité à toutes les commissions, tu n'as jamais été mis de côté.

En ce qui concerne cette délibération, je n'ai pas eu le temps matériel de réunir la commission. De plus, je ne vois pas l'intérêt de faire un débat lors d'une commission seulement pour une augmentation de tarifs qui me semble légitime.

**Mr Missud :** Même si cette augmentation est encore correcte, c'était l'occasion de se rencontrer pour en discuter et évoquer aussi d'autres problèmes.

**Mme Lentz :** je répète que tu as toujours été invité et même 2 fois tu n'es pas venu.

**Mr Missud :** c'est vrai, une fois j'étais en vacances et pour une autre, je n'avais pas reçu la convocation.

**Mr le Maire :** Vincent je vois que malgré ta maladie, tu parles toujours avec autant de haine.

**Mr Missud :** on peut me reconnaître beaucoup de défauts mais pas la haine.

**Mr le Maire :** je vais le mettre sur le compte de la maladie.

**Mme Mingeaud :** nous trouvons que l'augmentation n'est pas assez importante, avec le déficit qu'on a à la cantine, tous les contribuables la payent même s'ils n'ont pas d'enfants qui y mangent.

**Mr le Maire :** c'est une bonne réflexion.

**Point n° 1b : AIDE ALLOUEE AUX ELEVES TRANSIANS SCOLARISES  
DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EXTERIEURS A  
LA COMMUNE**

Par délibération n° 3b du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a délibéré sur la participation financière allouée dans le cadre des voyages scolaires aux élèves transiens scolarisés dans divers établissements extérieurs à la commune.

La participation financière était une enveloppe globale de 3 000 € qui était répartie dans les différents établissements en fonction du nombre d'élèves de Trans-en-Provence qui les fréquentent.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'exception de Mr Vincent MISSUD qui vote CONTRE et de Mme Hélène BLANC qui s'abstient, décide :**

**DE MAINTENIR** ce montant pour 2011

<p><b>Point n° 1c : PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR DES SEJOURS EDUCATIFS AUX ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE</b></p>
--

**Monsieur le Maire expose :**

Madame MAGNER- KULIFAJ et Monsieur GASTALDI, enseignants à l'école élémentaire Jean Moulin ont manifesté le souhait de participer à une classe de découverte en rapport avec le Développement Durable : « Gestion et Utilisation de l'Eau » à la Maison Régionale de l'Eau à 83670 Barjols courant mars 2011.

- 23 élèves de la classe de CM1-CM 2 (Mme Magner-Kulifaj).
- 22 élèves de la classe de CM 2 (M.Gastaldi) sont concernés.

Le coût par élève s'élève à 205 €

La participation financière serait de : 67 € par élève,

Et un budget de 3.015 € est à prévoir par la commune.

Monsieur ALOS, Monsieur ASCENSIO et Monsieur NOGUERA enseignants à l'école élémentaire Jean Moulin ont manifesté le souhait de participer à une classe de découverte : Voile et Biologie Marine au centre les «Bormettes» 83 250 LA LONDE DES MAURES courant juin 2011.

25 élèves de la classe de CE 2 (M. Alos)

24 élèves de la classe de CM 1 (M. Ascensio)  
26 élèves de la classe de CM 2 (M. Noguera) sont concernés.

Le coût par élève s'élève à 305 €  
La participation financière serait de : 120 € par élève  
Et un budget de 9.000 € est à prévoir par la commune

Au total 120 élèves vont pouvoir bénéficier d'un séjour

Un dossier a été déposé à l'Inspection Académique.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, décide :**

- **D'ACCEPTER** les séjours,

- **D'ALLOUER** une participation communale par enfant et d'inscrire au budget primitif la somme de 12.015 € correspondant aux frais de séjour.

Il est à prévoir un budget supérieur à ce montant pour des éventuelles rentrées scolaires dans ces classes.

**Point n° 1d : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX  
FAMILLES POUR LES ENFANTS DE TRANS PARTANT EN  
COLONIES DE VACANCES AVEC L'ODEL VAR**

Par délibération n° 3d du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a délibéré sur la participation financière allouée dans le cadre des colonies de vacances agréées.

Les participations financières étaient les suivantes :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	PARTICIPATION DE LA COMMUNE PAR SEMAINE ET	
	PAR ENFANT	PAR JOUR
<b>de 0 à 229 €</b>	61 €	8,71 €
<b>de 230 à 457 €</b>	56 €	8 €
<b>de 458 à 762 €</b>	52 €	7,43 €

<b>de 763 à 1 067 €</b>	47 €	6,71 €
<b>de 1 068 à 1 372 €</b>	43 €	6,14 €
<b>de 1 373 € et au-delà</b>	38 €	5,43 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, décide :**

**DE MAINTENIR** ces tarifs.

**Point n° 2a: CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

1) La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

2) le bénévole agissant au sein de la réserve communale de sécurité civile peut être défini comme un collaborateur occasionnel du service public. De nombreuses communes recourent déjà à de tels bénévoles, les mentionnant dans leur contrat d'assurance, afin qu'ils soient garantis en cas de dommage ou de préjudice, notamment corporel, subi ou occasionné lors d'activités menées pour le compte de la commune. La commune décidant de se doter d'une réserve communale devra vérifier si ce point est bien prévu à son contrat, afin d'y inclure le cas échéant les membres de la réserve communale de sécurité civile.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'exception de Mr Denis GREGOIRE qui vote CONTRE décide :**

### **1) DE LA CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

Chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune

- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres

- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal précisera les missions et l'organisation.

### **2) DE MENTIONNER LA CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE**

### **3) DE L'INTEGRATION DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS A LA RESERVE DE SECURITE CIVILE**

#### **Interventions :**

**Mme Mingeaud :** cela impliquerait une augmentation des assurances ?

**Mr le Maire :** minime car le C.C.F.F. est déjà assuré.

**Mme Mingeaud :** vous ferez appel à des bénévoles ?

**Mr le Maire :** il faudra qu'ils fassent partie de la réserve communale.

#### **Point n° 3a: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

Le Maire :

Rappelle à l'assemblée les termes de la loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.

Comme il a été indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011, Il est précisé que les **taux** pour l'année 2011 augmenteront par rapport à ceux de l'année 2010.

Ainsi les **taux** pour 2011 seront les suivants :

- Taxe d'Habitation : 12,28 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 17,88 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 70,00 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal à l'exception de Mr Denis GREGOIRE, Mme Denise MINGEAUD, Mme Hélène BLANC et Mr Vincent MISSUD qui votent CONTRE décide :**

- D'ADOPTER les **taux** ci-dessous :

- TAXE D'HABITATION : 12,28 %
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 17,88 %
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 70,00 %

**Interventions :**

**Mme Mingeaud :** l'année dernière, nous avons voté contre car vous n'augmentiez pas les taxes locales et à ce conseil, nous allons voter contre car vous faites une augmentation excessive.

**Mr le Maire :** c'est aussi un argument pour ne pas voter.

**Mr Missud :** je crois que cette augmentation va rapporter un peu plus de 200 000 €. Décidemment, il faut bien arriver à boucler le budget de cette fameuse salle.

Comme en 2008 même si cela avait fait polémique à l'époque car vous aviez parlé dans les journaux de 2 % alors que c'était 2 points qui correspondaient à plus de 25 %, je me permets de vous signaler que 1 point virgule 4 c'est plus de 17 % réel.

**Mr le Maire :** c'est 10 %, ou alors on n'a pas la même calculatrice.

**Mr Missud :** tous les transiens imposables pourront s'en apercevoir dès octobre 2011. C'est pour cette raison notamment que depuis la catastrophe de juin 2010, je remets les priorités au goût du jour.

Il y a quelques années encore, Trans se targuait et avec raison, d'être au niveau des impôts locaux, une des communes du Var les moins taxée.

Mille fois hélas, nous allons bientôt rejoindre le 1<sup>er</sup> tiers du classement et de plus en ayant vendu presque tout notre patrimoine. Je pense que là, il faut chercher l'erreur.

**Mr le Maire** : je pense qu'un fin limier comme vous, va trouver l'erreur.

**Mr Missud** : je ne fais pas partie de cette fameuse commission des finances et de plus je suis toujours obligé de venir consulter le compte-rendu en mairie.

**Mr le Maire** : je ne voudrais pas revenir sur le résultat des élections de 2008 mais je dois vous rappeler que vous avez obtenu 319 voix, vous avez été à la limite de passer à la trappe. Aujourd'hui, vous pouvez demander mais vous ne pouvez pas avoir des exigences.

**Mr Missud** : mais je suis élu et vous avez obligation de me répondre. Ne noyez pas le poisson.

**Mr le Maire** : je ne suis pas pêcheur sauf devant l'éternel.

**Mr Missud** : ça c'est du privé.

<p><b>Point n° 3b: VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2011</b></p>
---

Monsieur le Maire :

Soumet à l'Assemblée, la liste des associations qui ont sollicité une subvention pour l'exercice 2011.

Les dossiers ont été examinés par la commission des associations non sportives et la commission de la jeunesse et sports réunies le 10.11.2010.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'exception de Mr Denis GREGOIRE qui vote CONTRE et de Mr Eric CHRISTOFF qui S'ABSTIENT, décide :**

**DE L'AUTORISER** à signer une convention d'objectifs (subventions > à 23000€) entre la ville et l'association suivante :

- le comité des fêtes

**D'ACCORDER** les subventions municipales suivant le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions accordées en 2009</b>	<b>Subventions accordées en 2010</b>	<b>Propositions pour 2011</b>
ACAMAT	1 300,00	1 300,00	1 000,00
A.F.E.V.	800,00	800,00	400,00
Agilibre		300,00	150,00
ALASE	1 250,00	1 350,00	1 200,00
Amicales donneurs sang	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Anciens combattants	1 000,00	1 300,00	1 000,00
ARIA	1 000,00	1 000,00	800,00
Asso. Footeux Vétérans	300,00	400,00	300,00
Club Bouliste Transian	3 500,00	1 500,00	1 000,00
Comité des Fêtes	47 000,00	47 000,00	25 000,00 + 10 000,00
Comité Souvenir Français		300,00	200,00
Crèche les P'tits Loups	11 000,00	11 000,00	9 000,00
Croix Rouge	200,00	200,00	150,00
Escolo deï moulin	1 200,00	1 400,00	1 200,00
Gym Volontaire	1 300,00	1 800,00	1 300,00
La Canne Transianne	1 500,00	1 500,00	1 300,00
La cie des Chrysalides		500,00	300,00
LCDA MOTO Club	1 500,00	1 500,00	1 200,00
Leï Nistouns de Trans	800,00	1 000,00	800,00
P.E.P.83		500,00	300,00
Stade Transian	22 000,00	22 000,00	15 000,00
Ste chasse	1 500,00	1 500,00	1 300,00
Syndicat d'Initiative	3 000,00	3 000,00	2 000,00
Théâtre des gradins	200,00	0,00	50,00
Trans Parents	400,00	400,00	400,00
Trans Tennis Club	2 000,00	2 000,00	1 500,00
U.N.C.		300,00	200,00
Union des Retraités	1 200,00	1 200,00	1 000,00
USEP	1 500,00	1 700,00	1 000,00
V.T.T. Transian	1 000,00	1 000,00	800,00
	<b>105 350,00</b>	<b>105 950,00</b>	<b>80 850,00</b>
participation CCAS			114 000,00
participation SIAN			6 569,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>201 419,00</b>

**Interventions :**

**Mme Mingeaud** : lors de la commission dont je fais partie, on m'a bien expliqué la diminution des subventions, ce qui est normal.

Par contre, Mr Grégoire trouve qu'on ne devrait pas faire d'économie sur les subventions aux associations qui jouent un rôle essentiel dans la vie du village.

**Mme Curcio** : cela a été fait en accord avec les associations.

**Mr le Maire** : les subventions de certaines associations ont été réduites d'office car c'est une année un peu spéciale.

**Mr Missud** : je vais simplement dire ce que j'ai déjà dit en commission. 25 000 € c'est environ la somme qui s'est évaporée avec le SICTIAM.

La diminution de la subvention du stade transian qui passe de 22 000 à 15 000 € ne me semble pas totalement justifiée même si je suis d'accord avec vous sur la non participation du stade lors des inondations mais, c'est une question de personnes et les enfants n'y sont pour rien.

Je trouve que le stade transian est doublement sanctionné cette année car, n'évoluant plus à domicile, il ne perçoit plus de recettes de la buvette de plus, les panneaux publicitaires ne peuvent plus être utilisés.

Mais attention de ne pas décourager les derniers survivants du bénévolat car à ce rythme, les clubs vont bientôt disparaître et leur identité aussi. Au final, les jeunes transians risquent de se retrouver complètement désœuvrés et ce sera trop tard.

De plus, en 2011, ils vont fêter leurs 100 ans et cette diminution est une très mauvaise surprise même s'il est vrai qu'ils n'ont pas non plus participé au Téléthon et au défilé des chars.

Connaissant bien ce sport je peux vous dire que si on ne paie pas, on ne joue pas.

**Mr le Maire** : je pensais que c'était du bénévolat.

**Mr Missud** : non, pour les 250 licenciés, il faut payer pour s'inscrire, pour jouer. Pour le bénévolat, je sais ce que c'est, moi.

**Mr le Maire** : le moi est de trop car, il y a d'autres bénévoles dans cette assemblée et ils ne le disent pas.

Il ne faut pas prendre cette diminution pour une sanction. Pour leurs 100 ans le stade sera refait et opérationnel, nous en avons eu la certitude lors d'une réunion ce matin.

Mais, le stade transian vit dans un cocon intra-muros, ils ne participent à aucune manifestation et je pense qu'il serait bon qu'ils en sortent pour se faire connaître et se faire apprécier.

**Mr Caymaris** : A ce jour, le Président du stade transian ne m'a fait aucune remarque.

Pour revenir aux inondations, je peux vous dire que les agents de la CAD ont nettoyé le stade pendant 2 jours, puisque j'y étais mais, il n'y avait aucun représentant du club de foot.

**Point n° 3c: BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2011**

Le Maire :

Soumet à l'assemblée les propositions des Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de l'exercice 2011 de la Commune, examiné en Commission de Finances du Jeudi 02 Décembre 2010.

Les propositions sont les suivantes :

**BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>4 448 996, 00 €</b>	<b>4 448 996, 00 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>2 787 651, 00 €</b>	<b>2 787 651, 00 €</b>
ENSEMBLE	<b>7 236 647, 00 €</b>	<b>7 236 647, 00 €</b>

VOTE :

**23 Voix POUR**

**4 CONTRE (Mr Denis GREGOIRE, Mme Denise MINGEAUD,  
Mme Hélène BLANC, Mr Vincent MISSUD)**

**Interventions :**

**Mr Missud** : Il y a eu quelques explications sur les différences avec le D.O.B. que l'on avait eu.

Pour ce qui est des dépenses, je n'ai rien à dire à partir du moment où les dépenses de fonctionnement du personnel augmentent que légèrement.

Pour les recettes, lors du D.O.B. nous avons débattu sur la somme de 1 415 000 € mais, en lisant le compte-rendu de la commission des finances, je n'avais pas retrouvé ce montant.

Vous venez de lever le voile en disant que pour le moment, vous ne comptez pas sur ces investissements.

C'est ce que j'avais dit alors que vous parliez de recettes qui n'existent pas.

D'ailleurs, Mr le Maire lors du dernier conseil, vous aviez parlé du 16 décembre pour la signature de la vente du terrain du Bosquet ?

**Mr le Maire** : oui, c'est jeudi, j'espère que cela va se faire.

**Mr Missud** : est-ce toujours le même propriétaire ?

**Mr le Maire** : pour le moment, je n'en ai pas d'autre.

**Mr Sautter** : dans le cadre du D.O.B., nous vous avons exposé ce que pourrait être le coût total estimé de la salle, de son équipement et de l'aménagement de ses abords.

Encore une fois, c'est une approximation qui était destinée à nous assurer que nous aurions le financement du coût global de cette salle, ce qui correspond en chiffre rond à 3 millions d'euros H.T.

Le montant de 2 500 000 euros correspondant à toutes les rubriques de dépenses sauf la provision de 20 % pour aléas, omissions car, il y en a toujours.

Pour l'instant, nous ne changeons rien, les cessions d'actifs comptent toujours pour les 1 415 000 € mais il n'y a pas que la construction de la salle, il y a d'autres rubriques, il y a les aménagements extérieurs. Pour le vote du budget aujourd'hui, nous mettons seulement ce dont nous sommes certains.

**Mr Missud** : une remarque, dans le var-matin du 4 décembre vous avez dit que le budget de la salle était estimé à 2 500 000 € HT.

**Mr Sautter** : ce montant est exact, je viens de vous l'expliquer.

**Mr Missud** : c'est dit et c'est bien.

Autre chose, vous avez dit que vous allez prendre la totalité du prêt de 1 350 000 € en 2011.

**Mr Sautter** : nous ne serons pas obligés mais, il est prévu pour équilibrer le B.P. dépenses recettes.

Donc rendez-vous au B.S. pour les 250 000 € qui sont affectés au paiement de la salle en 2011.

**Mr Missud** : c'est une précision très importante. On avance Mr Sautter.

Une question sur la ligne de trésorerie. L'avez-vous utilisée et est-elle toujours d'actualité pour l'année prochaine ?

**Mr Sautter** : nous n'avons pas eu recours à cette ligne en 2010 mais nous allons sans doute vous proposer de la reconduire en 2011 même si nous n'avons aucune visibilité sur une pointe éventuelle de trésorerie pour 2011 qui pourrait excéder 300 000 € et d'autre part, nous récupérerons une certaine flexibilité du tirage en cours d'année de l'emprunt de 1 350 000 €.

**Point n° 3d: BUDGET PRIMITIF DE L'EAU EXERCICE 2011**

Le Maire :

Soumet à l'assemblée les propositions des recettes et dépenses qui constituent le Budget Primitif de l'exercice 2011 de l'eau, examiné en commission de finances du Jeudi 02 Décembre 2010

Les propositions sont les suivantes :

**BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'EAU**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>168 000, 00 €</b>	<b>168 000, 00 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>144 923, 00 €</b>	<b>144 923, 00 €</b>
ENSEMBLE	<b>312 923, 00 €</b>	<b>312 923, 00 €</b>

VOTE :

**26 Voix POUR**  
**1 ABSTENTION (Mme Hélène BLANC)**

**Point n° 3e: BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT  
EXERCICE 2011**

Le Maire :

Soumet à l'assemblée les propositions des recettes et dépenses qui constituent le budget Primitif de l'exercice 2011 de l'assainissement, examiné en commission de finances du Jeudi 02 Décembre 2010

Les propositions sont les suivantes :

**BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>180 000, 00 €</b>	<b>180 000, 00 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>138 989, 00 €</b>	<b>138 989, 00 €</b>
ENSEMBLE	<b>318 989, 00 €</b>	<b>318 989, 00 €</b>

VOTE :

**26 Voix POUR**  
**1 ABSTENTION (Mme Hélène BLANC)**

**Point n° 3f: EMPRUNT DE 1 350 000 EUROS – BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Maire,

Informe l'assemblée,

Que pour les travaux de construction d'une salle polyvalente et culturelle ainsi que divers autres investissements, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de **1 350 000 €**

Dans le cadre de ses délégations, conformément aux inscriptions budgétaires et après mise en concurrence, le Maire a retenu la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR** ayant fait les propositions suivantes :

**Financement classique avec débloques fractionnés :**

**- Montant : 1 350 000 €**

- **Durée :** 25 ans
- **Taux fixe :** 3, 18 % base 30/360 (équivalent 3, 14 % base exact/360)
- **Périodicité**  
**Remboursement :** Trimestrielle

**Taux garantis pour un 1<sup>er</sup> déblocage de fonds avant le 31 Janvier 2011**  
**Le dernier déblocage devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2012**

- **Amortissement du capital :** Progressif (échéance constante)
- **Frais de dossier :** 0, 10 % soit 1 350 €
- **Date de valeur de la réalisation** 15/01/2011

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal prend acte qu'un prêt de 1 350 000 € va être sollicité.**

*Un problème technique, indépendant de notre volonté, survenu lors de l'enregistrement, ne nous permet pas de retranscrire les dix dernières minutes de ce Conseil Municipal.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil municipal à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**Roland ESTEVE**

**Jacques LECOINTE**